

CONSEIL MUNICIPAL DU 19-11-2020

PRESENTS : Joël DARNAULT, Astrid VERNEAU, Jacques LAMBERT, Aurélien POIRON, Michel LAMOUREUX, Vincent CHATONNET, Sylvain BLUSSEAU, Alexandre ROUET, Jean-François FEIGNON, Jérôme FIGAROL, Didier JOLY, Virginie LEDUC, Sylvie COZIC, Chantal LAGARDE.

ABSENTS : /.

EXCUSÉS : Annie FOURNET donne procuration à Sylvain BLUSSEAU.

- Demandes de subventions
- Délibérations RLPi et PLUi
- Délibération de non rattachement de charges et produits service Assainissement
- Délibération du représentant ATD36
- Délibérations indemnités du comptable
- Travaux subventions
- Intercommunalité
- Questions diverses

Réuni le 19 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarenes a pris les décisions suivantes :

I. Demandes de subventions et délibérations

Le Maire présente le dossier de demande de subvention de l'association « ASPER » pour la mise en place d'une Stèle au Calvaire d'Usseau. Le devis se monte à 750€. Le conseil municipal accorde une subvention de 300€ pour l'achat de cette stèle.

Le Maire présente la demande de l'indemnité de budget de la Trésorière pour un montant de 133.03€ sur l'exercice 2019 et 2020. Vote 2 abstentions, 2 contre et 9 pour. L'indemnité est accordée pour un montant de 45.73€ annuel durant toute la mandature.

ATD36 (1 à 1.5€ par habitant), adhésion, approbation des statuts. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à l'ATD36.

Le Maire présente le nouveau PLUi (Plan local d'Urbanisme intercommunal), le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire présente le RLPi (règlement local de Publicité Intercommunal), le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Demande de subvention « Aveugle de France », le conseil municipal refuse à l'unanimité.

Le conseil municipal prend la délibération de non rattachement des charges et des produits du service Assainissement 2020 demandé par la Trésorerie, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le Centre de Gestion de l'Indre demande l'adhésion au « plan de ressource humaine sur l'avancement », le conseil municipal après avoir délibéré accepte de mettre le taux à 100%, à l'unanimité.

II. Travaux subventions Intercommunalité et Questions diverses

Dépôt de Gerbe du 11 novembre 2020, 6 personnes maximum autorisés et présentes à la cérémonie.

Villes et Villages Fleuris (adhésion, vote pour un village)

Aux Chézeaux : entretien du ruisseau des Chézeaux ; courrier envoyé par la fédération de pêche.

Dossier « projet loi de finance » 2021-2022 ; la fibre 2025 ?

Recharge véhicule électrique au parking d'Usseau. (Recharge prix 3€).

Travaux en régie 2020, 2018 et 2017 : TVA récupérable de 3727.10€. Matériel et heures de travail effectués sur divers travaux communaux.

Bulletin municipal le 15 décembre : devis accepté d'un montant de 769.74€ pour imprimer les bulletins.

Nouveau Columbarium le devis de 7 014.36€ H.T. a été approuvé et envoyé.

Radar pédagogique en bonne voie 3572€ H.T., 437€ de subvention perçue (les Amendes de Police).

Subvention FAR de 3038€ perçue en investissement pour les travaux de la Boulangerie et aussi pour le Radar Pédagogique.

Travaux d'Éclairage public sur 2021, 2022 et 2023, deux demandes de subventions effectuées.